Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud
Québec
Province de Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 25 août 2026, de 19 h à 21 h 38, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames
Catherine Gilbert-Gagné
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Lucie Nadeau
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Myram Matte
Rachel Paré
Stéphanie Nadeau
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Messieurs
Alexandre Daraiche
Dany Garant
Julien Caron

Administrateurs formant quorum

M. Éric Deschênes, directeur général par intérim et directeur des services éducatifs
M^me^ Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^me^ Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-26-08-25-01

IL EST PROPOSÉ par M^me^ Catherine Gilbert-Gagné et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 25 août 2026, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

4. **PRÉSENTATION ET ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

5. **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 4 ET L'ARTICLE 12 DU *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE***

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

7. **AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 7.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mercredi 10 juin 2026
 - 7.2. Approbation des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année financière gouvernementale 2027-2028
 - 7.3. Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école de la Marelle (Beaumont) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*
 - 7.4. Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*
 - 7.5. Projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*
 - 7.6. Construction d'une école primaire neuve de 10 classes à Saint-Anselme et agrandissement de l'école primaire Morissette à Sainte-Claire dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*

8. **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 8.1. Adoption du budget 2026-2027 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 8.2. Entente de gestion et d'imputabilité
 - 8.3. Dépôt – Projet de Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école
 - 8.4. Cession de contrat de transport scolaire Jules Paré & Fils inc.
 - 8.5. Entente pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues pour l'année scolaire 2026-2027
 - 8.6. Ajouts d'effectifs – Contrats réguliers
 - 8.7. Modification visant le transfert de 2 contrats de minibus au contrat de 5 ans 2025-2030-11
 - 8.8. Nomination des administrateurs aux divers comités pour l'année scolaire 2026-2027

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. Comité de gouvernance et d'éthique
9.2. Comité de vérification
9.3. Comité de transport

10. INFORMATIONS

10.1. Avis de désignation – Membre de la communauté
10.2. Orientations et priorités pour l'année scolaire 2026-2027
10.3. État de situation des chantiers de construction (été 2026)
10.4. État de situation des besoins d'effectifs
10.5. Déclaration annuelle des membres du conseil d'administration au regard de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*

11. SUJETS DIVERS

11.1. Formation du comité de sélection des membres administrateurs de la communauté (3 membres parents et 3 membres du personnel) et planification des entrevues

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

4. PRÉSENTATION ET ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, procède à l'assermentation de M. Alexandre Daraiche en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre parent, district no 2.

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, procède à l'assermentation de M^{me} Rachel Paré en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre parent, district no 5.

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, procède à l'assermentation de M^{me} Catherine Lajoie en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, procède à l'assermentation de M^{me} Mélanie Pouliot en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, procède à l'assermentation de M. Julien Caron en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre du personnel de soutien.

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, procède à l'assermentation de M^{me} Myriam Matte en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre du personnel d'encadrement.

5. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 4 ET L'ARTICLE 12 DU *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE*

M. Alexandre Daraiche s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M. Daraiche déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M. Daraiche complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Rachel Paré s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Paré déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Paré complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Catherine Lajoie s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Lajoie déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Lajoie complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Mélanie Pouliot s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Pouliot déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Pouliot complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M. Julien Caron s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M. Caron déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M. Caron complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^me^ Myriam Matte s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^me^ Matte déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^me^ Matte complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M^me^ Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à M^me^ Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir pourquoi le centre de services scolaire a choisi de jumeler, à nouveau, les projets des écoles de Sainte-Claire et de Saint-Anselme pour un dépôt commun dans l'appel à projets du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037* (PQI). M^me^ Myriam Matte, coordonnatrice au Service des ressources matérielles, mentionne que la demande est déposée conjointement puisqu'il s'agit d'un seul territoire d'analyse. Le dépôt conjoint est également cohérent dans la perspective où le CSSCS a fait le choix de ne pas prioriser une demande au profit de l'autre. M^me^ Aubin demande également à connaître l'état du bâtiment du service de garde de l'école Morissette. M^me^ Matte informe M^me^ Aubin qu'il n'y a pas d'enjeu au niveau de la vétusté du bâtiment et que les services peuvent y être offerts.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1. <u>Lecture et approbation du procès-verbal la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mercredi 10 juin 2026</u>

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-26-08-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mercredi 10 juin 2026;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mercredi 10 juin 2026 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

7.2. <u>Approbation des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année financière gouvernementale 2027-2028</u>

ATTENDU QU'à compter de l'année scolaire 2026-2027, le mode d'attribution des sommes en maintien d'actifs immobiliers a basculé d'une annonce d'enveloppe budgétaire à une confirmation du niveau annuel de dépenses à respecter (cible);

ATTENDU QUE dans le cadre d'une volonté ministériel de simplification, les mesures budgétaires ont été regroupées en grands thèmes, offrant ainsi une plus grande flexibilité au réseau scolaire pour leur mise en œuvre;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud recevra une cible totale de 15 808 009 $ dans le cadre du regroupement 2120 – Interventions pour le maintien, l'amélioration et la transformation des bâtiments existants pour l'année financière gouvernementale 2027-2028, soit du 1er avril 2027 au 31 mars 2028;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud recevra une cible totale de 15 920 163 $ dans le cadre du regroupement 2120 – Interventions pour le maintien, l'amélioration et la transformation des bâtiments existants pour l'année financière gouvernementale 2028-2029, soit du 1er avril 2028 au 31 mars 2029;

ATTENDU QUE la conception des plans et devis des projets de l'été 2027 doit débuter incessamment afin de respecter les échéanciers de réalisation des projets;

ATTENDU la liste des projets annexée à la présente résolution;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration d'approuver annuellement la liste des projets de maintien d'actifs immobiliers en vertu de l'article 142 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-26-08-25-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la liste des projets annexée à la présente résolution soit approuvée par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, ainsi que la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, Mme Johannie Bélanger, à assurer la réalisation et le suivi des projets auprès du ministère de l'Éducation du Québec;

QUE la liste des projets déposés annexée fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était citée au long.

Adopté.-

7.3. Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école de la Marelle (Beaumont) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*

ATTENDU QUE le centre de services scolaire souhaite fournir à ses élèves des espaces suffisants, adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation physique à l'école primaire de la Marelle (Beaumont);

ATTENDU QUE l'école de la Marelle accueille un total de 15 groupes en 2026-2027;

ATTENDU QUE l'école de la Marelle ne possède qu'un gymnase simple (216 m^2) pour sa clientèle totale;

ATTENDU QUE les installations actuelles de l'école de la Marelle (Beaumont) sont insuffisantes pour accueillir l'ensemble des élèves qui y pratiquent des activités physiques et sportives;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil de l'école de la Marelle est de 12 groupes;

ATTENDU l'opportunité pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de procéder au réaménagement du gymnase actuel et des espaces connexes en 4 classes afin d'être en mesure de maintenir l'ensemble des élèves dans leur établissement;

ATTENDU l'appel de projet à venir pour l'ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037* du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la demande pour l'ajout d'un gymnase double à l'école de la Marelle (Beaumont) et le réaménagement du gymnase actuel pour en faire une école de 16 classes doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-26-08-25-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'un gymnase double à l'école de la Marelle (Beaumont) et le réaménagement du gymnase actuel pour en faire une école de 16 classes dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037*.

Adopté.-

7.4. <u>Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*</u>

ATTENDU QUE le centre de services scolaire souhaite fournir à ses élèves des équipements adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet);

ATTENDU QUE les installations actuelles de l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet) sont inappropriées et inadéquates pour les élèves et les membres du personnel qui y pratiquent des activités physiques et sportives;

ATTENDU l'appel de projet à venir pour l'ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037* du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la demande pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-26-08-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'un gymnase à l'école Jeanne-De Chantal (L'Islet) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037*.

Adopté.-

7.5. <u>Projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*</u>

ATTENDU QUE le centre de services scolaire a comme mission de fournir des services éducatifs de qualité aux élèves fréquentant ses établissements;

ATTENDU QUE les prévisions actuelles font état d'un manque d'espace pour l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) correspondant à l'équivalent de 8 groupes pour l'année scolaire 2034-2035;

ATTENDU la nécessité d'ajouter de l'espace afin de pouvoir accueillir la totalité de la clientèle;

ATTENDU l'appel de projet à venir pour l'ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037* du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-26-08-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037*.

Adopté.-

7.6. <u>Construction d'une école primaire neuve de 10 classes à Saint-Anselme et agrandissement de l'école primaire Morissette à Sainte-Claire dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2027-2037*</u>

ATTENDU la lettre reçue du ministère de l'Éducation en date du 25 septembre 2024 concernant l'octroi d'une aide financière de 200 000 $ pour financer le coût d'études de faisabilité du projet-pilote d'agrandissements simultanés des écoles Morissette (Sainte-Claire) et Provencher (Saint-Anselme);

ATTENDU QUE le centre de services scolaire a comme mission de fournir des services éducatifs de qualité aux élèves fréquentant ses établissements;

ATTENDU QUE les écoles Morissette (Sainte-Claire) et Provencher (Saint-Anselme) ne disposent pas des espaces suffisants pour accueillir l'ensemble des élèves de ces deux municipalités;

ATTENDU QUE les prévisions actuelles du centre de services scolaire font état d'un manque de seize (16) classes en 2030-2031 pour ce territoire;

ATTENDU l'appel de projet à venir pour l'ajout d'espace pour la formation générale dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037* du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-26-08-25-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande d'ajout d'espace pour la construction d'une école primaire neuve de 10 classes à Saint-Anselme auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037*;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, à déposer une demande d'ajout d'espace pour l'agrandissement de l'école primaire Morissette (Sainte-Claire) de 5 classes auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037*.

Adopté.-

8. DOSSIERS PRIORITAIRES

8.1. Adoption du budget 2026-2027 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La directrice du Service des ressources financières, M^me^ Annie Ménard, présente le contexte de cette résolution et le budget 2026-2027.

La présidente, M^me^ Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;

ATTENDU QUE, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires, le minimum de 20 % du montant des allocations de fonctionnement accordées à priori à transférer directement au budget des écoles a fait l'objet d'un échange et de consultations avec le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un surplus d'exercice de 61 729 $;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 6 935 345 $ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins au montant de 73 796 330 $,
- un nombre de 45 169 immeubles imposables de plus de 25 000 $, et
- le taux de 0,07899 $ du 100 $ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2026-2027.

CA-CSSCS-26-08-25-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Myriam Matte et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 191 436 145 $ et des dépenses de 191 374 416 $ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté.-

8.2. Entente de gestion et d'imputabilité

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^me^ Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la Loi no 23, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*, a été adoptée et sanctionnée le 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Loi no 23 a modifié la gouvernance scolaire au Québec en introduisant un nouveau régime de nomination des directeurs généraux (DG) des centres de services scolaires (CSS) et en prévoyant des mesures phares valorisant l'excellence scolaire, la réussite éducative et la gestion axée sur les résultats au sein du réseau scolaire;

ATTENDU QUE la Loi no 23 a confié au gouvernement le pouvoir de nommer les DG des CSS, sur recommandation de la ministre de l'Éducation, et que ce nouveau régime de nomination a pris effet le 1^er^ juillet 2025;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation s'est vu attribuer le pouvoir de confier tout mandat aux DG des CSS;

ATTENDU QUE la Loi no 23 a introduit un régime de mobilité de la donnée en éducation afin de soutenir une prise de décision éclairée par les intervenants ministériels et ceux du réseau scolaire;

ATTENDU QUE la Loi no 23 a introduit l'obligation pour les CSS de conclure, avec la ministre de l'Éducation, une entente annuelle de gestion et d'imputabilité comportant des priorités, des orientations, des objectifs, des cibles ainsi que des indicateurs, de façon à soutenir le leadership des dirigeants du réseau scolaire au bénéfice de la performance de leur organisation et à en rendre compte;

ATTENDU QUE le gouvernement a déployé le chantier gouvernemental sur l'efficacité de l'État, lequel vise à optimiser l'utilisation des ressources afin de préserver et de renforcer les services aux citoyens, dans une perspective de saine gestion des finances publiques;

ATTENDU QUE des attentes ont été signifiées aux organismes scolaires en matière d'optimisation administrative, plus particulièrement au regard de la mutualisation de ressources et de services au sein de leur organisation respective;

ATTENDU QUE la première génération d'ententes de gestion et d'imputabilité s'inscrit en cohérence avec le Plan stratégique du Ministère 2023-2027 ainsi qu'avec les objectifs gouvernementaux visant la performance de l'État et des organismes qui le composent, dont les organismes scolaires;

ATTENDU QUE le DG du CSS, à titre de premier dirigeant, assumera la responsabilité de la mise en œuvre de cette entente, plus particulièrement en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs et des cibles qu'elle prévoit pour son organisation.

CA-CSSCS-26-08-25-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Catherine Gilbert-Gagné et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les administrateurs du conseil d'administration autorisent le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, à signer l'entente de gestion et d'imputabilité;

QUE le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, fasse parvenir l'ensemble de la documentation nécessaire à l'entente de gestion et d'imputabilité au ministère de l'Éducation.

Adopté.-

8.3. Dépôt – Projet de Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du document et annonce la tenue d'un plénier afin d'analyser la politique. L'adoption de la politique est prévue pour octobre 2026.

8.4. Cession de contrat de transport scolaire Jules Paré & Fils inc.

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE Jules Paré & Fils inc. désire céder ses contrats de transport régulier et de transport court terme portant le numéro 2025-2030-12 et le numéro 2025-2026-02;

ATTENDU la section XXI du contrat 2025-2030-12 et du contrat 2025-2026-02 avec Jules Paré & Fils inc. qui stipule que le transporteur ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le contrat sans l'accord écrit au préalable du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE Autobus Lapointe ltée désire acquérir les contrats de transport de Jules Paré & Fils inc.;

ATTENDU la référence positive du Service du transport à l'égard du dossier du transporteur déjà sous contrat avec le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE les copies des résolutions de Autobus Lapointe ltée et de Jules Paré & Fils inc. ont été remises au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dûment signées par chacune des parties.

CA-CSSCS-26-08-25-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud accepte la cession de contrat de Jules Paré & Fils inc. à Autobus Lapointe ltée, aux mêmes modalités que le contrat actuel, et ce, à compter d'aujourd'hui le 25 août 2026.

Adopté.-

8.5. Entente pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues pour l'année scolaire 2026-2027

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE les parties soit, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et Montmagny Air Service inc., ont convenu de renouveler le contrat prenant fin le 30 juin 2026;

ATTENDU l'évolution de la clientèle de l'Isle-aux-Grues à desservir;

ATTENDU QUE le montant total du contrat est calculé en fonction du nombre de vols et du prix plancher selon l'avion requis, pour un maximum de 4 vols par jour, pour 180 jours de classe;

ATTENDU QUE le nombre de vols pourra être ajusté, au besoin, en fonction de la clientèle;

ATTENDU la volonté mutuelle des parties pour la reconduction du contrat selon les mêmes modalités;

ATTENDU la consultation auprès du comité consultatif du transport à la rencontre du 16 juin 2026.

CA-CSSCS-26-08-25-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Julien Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud accepte le contrat pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues au montant maximal de 116 000,00 $ pour l'année scolaire 2026-2027;

QU'À l'expiration de la première période, soit l'année scolaire 2026-2027, le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) autre période, soit pour l'année scolaire 2027-2028;

QUE le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, soit autorisé à signer le contrat de transport scolaire.

Adopté.-

8.6. <u>Ajouts d'effectifs – Contrats réguliers</u>

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le nombre d'élèves transportés dans les secteurs de Beaumont et de Saint-Anselme connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE cette croissance a entraîné, malgré plusieurs réaménagements de routes, une pression constante devenue difficilement soutenable, tant sur le plan du nombre d'élèves transportés que sur celui de la gestion quotidienne des parcours;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud juge nécessaire d'ajouter un véhicule pleine grandeur (12 rangées de banquettes) dans chacun de ces 2 secteurs afin de maintenir la qualité, la sécurité et l'efficacité du service offert aux élèves;

ATTENDU l'étroite collaboration entre le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et les municipalités concernées afin d'assurer la sécurité des élèves transportés, mais aussi de certains marcheurs à l'intérieur des zones de marche à risque, mutuellement reconnues;

ATTENDU l'article 15 du *Règlement sur le transport des élèves* qui permet à un centre de services scolaire de conclure un contrat de gré à gré visant l'ajout d'un seul véhicule lorsque les conditions prévues au règlement sont respectées;

ATTENDU QUE Transport Marquis inc. est un transporteur sectoriel desservant Beaumont, tant pour la clientèle primaire que secondaire;

ATTENDU QUE Autobus Port-Joli inc. est admissible à l'attribution d'un contrat conformément à l'exception prévue à l'article 15 du *Règlement sur le transport des élèves*, puisqu'un contrat n'a pas été renouvelé au cours de l'année précédente pour un motif non lié à la qualité du service;

ATTENDU la recommandation à l'unanimité du comité consultatif du transport.

CA-CSSCS-26-08-25-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Alexandre Daraiche et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent l'ajout de 2 contrats d'autobus pleine grandeur (12 rangées de banquettes);

QUE ces ajouts d'effectifs soient intégrés aux contrats de 5 ans en cours (2025-2030) d'Autobus Port-Joli inc. et de Transport Marquis inc. selon les mêmes termes et modalités financières;

QUE ces 2 ajouts d'autobus entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Adopté.-

8.7. <u>Modification visant le transfert de 2 contrats de minibus au contrat de 5 ans 2025-2030-11</u>

La directrice générale adjointe, M^me^ Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^me^ Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud organise le transport scolaire conformément aux pouvoirs qui lui sont reconnus par la *Loi sur l'instruction publique* et la réglementation applicable;

ATTENDU QUE la durée des contrats de transport scolaire doit favoriser la stabilité des services et la continuité des opérations;

ATTENDU le souhait d'intégrer les contrats de minibus #851 et #856 de Gabriel Guimond & Fils inc., actuellement rattachés au contrat de trois ans 2025-2028-13, au contrat de cinq ans 2025-2030-11;

ATTENDU QUE cette intégration permet d'harmoniser la durée applicable à ces contrats avec celle des contrats de même nature;

ATTENDU QUE les autres modalités administratives, opérationnelles et financières demeurent inchangées, sauf indication contraire au présent avenant.

CA-CSSCS-26-08-25-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Rachel Paré et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les administrateurs du conseil d'administration autorisent la modification visant le transfert de 2 contrats de minibus au contrat de 5 ans 2025-2030-11;

QUE le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, soit autorisé à signer la documentation nécessaire.

Adopté.-

8.8. <u>Nomination des administrateurs aux divers comités pour l'année scolaire 2026-2027</u>

La secrétaire générale, M^me^ Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^me^ Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines et peut également instituer tout autre comité pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

ATTENDU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant qu'un centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

ATTENDU le *Règlement sur le transport des élèves* qui précise la présence de deux membres administrateurs au sein du comité consultatif du transport des élèves;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil d'administration.

CA-CSSCS-26-08-25-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procède, pour l'année scolaire 2026-2027, à la nomination des administrateurs aux divers comités, selon ce qui suit :

Comité de vérification	
	2026-2027
Administratrice	Catherine Lajoie
Administratrice	Stéphanie Nadeau
Présidence du conseil d'administration	Sylvie Langlois
Directrice du Service des ressources financières	Annie Ménard
Directeur général par intérim	Éric Deschênes
Comité des ressources humaines	
	2026-2027
Administratrice	Valérie Gourgues
Administrateur	Dany Garant
Administratrice	Catherine Gilbert-Gagné
Directrice du Service des ressources humaines	Sophie Méthot
Directeur général par intérim	Éric Deschênes

Comité de gouvernance et d'éthique	
	2026-2027
Administratrice	Lucie Nadeau
Administratrice	Myriam Matte
Administratrice	Valérie Gourgues
Directeur général par intérim	Éric Deschênes
Secrétaire générale	Anne Guichard

Comité consultatif du transport des élèves	
	2026-2027
Administratrice	Rachel Paré
Administrateur	Alexandre Daraiche
Représentant(e) du comité de parents	À venir
Direction	Stéphanie Fillion
Directrice générale adjointe	Dany Grégoire
Coordonnateur Service du transport	Alexandre Guay

Adopté.-

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale, mentionne qu'une rencontre du comité a eu lieu le 2 juin dernier. Lors de cette rencontre, le sondage d'efficacité du conseil d'administration rempli par les administrateurs a été analysé. Des recommandations seront partagées aux administrateurs lors d'un plénier.

9.2. Comité de vérification

M^me^ Catherine Lajoie mentionne qu'une rencontre du comité a eu lieu le 22 juin dernier. Lors de cette rencontre, deux sujets ont fait l'objet de discussions : le budget 2026-2027 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et l'audit de sécurité.

9.3. Comité consultatif du transport des élèves

M^me^ Mélodie Brochu-Gagnon mentionne qu'une rencontre du comité a eu lieu le 16 juin dernier. Lors de cette rencontre, les sujets des points 8.4, 8.5, 8.6 et 8.7 ont été discutés.

10. INFORMATIONS

10.1. Avis de désignation – Membre de la communauté

M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs que le poste de membre issu du milieu sportif, culturel ou communautaire à titre de représentant de la communauté est toujours vacant. Le poste a donc été publié le 17 août et les candidatures peuvent être reçues jusqu'au 18 septembre, à 16 h. L'information pertinente est disponible sur le site Web du CSSCS dans la section Conseil d'administration.

10.2. Orientations et priorités pour l'année scolaire 2026-2027

M. Éric Deschênes, directeur général par intérim, réalise une brève présentation des orientations et priorités pour l'année scolaire 2026-2027.

10.3. État de situation des chantiers de construction (été 2026)

M^me^ Myriam Matte, coordonnatrice au Service des ressources matérielles, réalise une brève présentation de l'état des chantiers de construction pour l'été 2026.

10.4. État de situation des besoins d'effectifs

M. Éric Deschênes, directeur général par intérim, mentionne que les données sont disponibles en tout temps sur le site du ministère via le tableau de bord.

L'état de situation pour le CSSCS est très satisfaisant, malgré la tenue des bassins en août. En date du 24 août 2026, voici les postes à pouvoir :

- Enseignants : 11 (1,19 %);
- Techniciens en éducation spécialisée : 8 (4,52 %);
- Éducateurs en service de garde : 33 (12,65 %);
- Psychologues : 2 (15,38 %);
- Conseillers d'orientation : 2 (16,67 %).

* Certains postes sont à temps partiel.

10.5. Déclaration annuelle des membres du conseil d'administration au regard de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*

M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale, rappelle aux administrateurs qui ne l'ont pas fait de déposer leur déclaration annuelle.

11. SUJETS DIVERS

11.1. Formation du comité de sélection des membres administrateurs de la communauté (3 membres parents et 3 membres du personnel) et planification des entrevues

M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale, crée le comité de sélection pour les entrevues du poste de membre issu du milieu sportif, culturel ou communautaire à titre de représentant de la communauté qui est toujours vacant. Le comité est formé. La date des entrevues est à déterminer.

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-26-08-25-15

Il EST PROPOSÉ par M. Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 38.

M^me^ Sylvie Langlois, présidente

M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale